

## **La Ville transparente avec ses citoyens : Le Club de canotage quitte l'arbitrage et les négociations**

**Compte tenu :**

- **Que la Ville a, depuis 1965, versé près de 2,6 M \$ en aide financière au Club de canotage (preuves à l'appui)**
- **Que le Club s'est retiré brusquement de la procédure d'arbitrage et de la table de négociations**
- **Que les négociations entre le Club et la Ville perdurent depuis mars 2019**
- **Que seulement 40 % des utilisateurs du Club sont des résidents d'Otterburn Park**
- **Que le Club tend à judiciariser le dossier alors que depuis le début la Ville fait preuve de bonne foi et souhaite régler le dossier à l'amiable**
- **Que le Club refuse que la Ville soit membre de son conseil d'administration sans donner d'explications.**

**Otterburn Park, le 13 janvier 2021** - En regard des événements des derniers jours, la Ville d'Otterburn Park souhaite informer ses citoyens quant à sa position concernant les négociations qui ont eu lieu avec le Club de canotage.

Pour ce faire, la Ville juge utile de rappeler que le Club exerce ses activités dans un local situé dans le Centre culturel et communautaire de Pointe-Valaine appartenant à la Ville. Les embarcations, accessoires et équipements nautiques utilisés par le Club appartiennent également à la Ville.

La Ville a dépensé plusieurs millions de dollars pour bâtir le Centre culturel et communautaire. De plus, la Ville dépense, depuis des décennies, plusieurs dizaines de milliers de dollars pour entretenir et renouveler les embarcations et équipements nautiques qui ne sont utilisés que par le Club. Ce dernier en retire des revenus de location de canots.



De son côté, le Club n'a jamais payé de loyer à la Ville pour l'utilisation du local dans le Centre culturel et communautaire de Pointe-Valaine, ni pour l'utilisation des embarcations et équipements nautiques. L'OBNL situé au premier étage assume un loyer annuel de 52 000 \$ indexé.

La Ville a décidé que cette situation ne pouvait plus continuer, considérant qu'il est inéquitable que le fardeau financier des activités du Club repose principalement sur les seules épaules des contribuables d'Otterburn Park, alors que 60 % des utilisateurs du Club ne sont pas résidents d'Otterburn Park.

Dès mars 2019, c'est-à-dire bien avant l'expiration au mois de mars 2020 de la dernière entente intervenue entre le Club et la Ville pour l'utilisation du local et des embarcations, la Ville a annoncé au Club son intention de lui réclamer, dans la prochaine entente à intervenir, une contribution financière pour l'utilisation du local et des embarcations et équipements appartenant à la Ville.

Le Club a refusé cette demande et a invoqué des prétentions juridiques pour se soustraire du paiement de la contribution financière demandée par la Ville.

La Ville considère que les prétentions juridiques du Club sont mal fondées. Elle a dû faire parvenir au Club une mise en demeure en mars 2020 et ensuite lui proposer, en mai 2020, de régler la question par un arbitrage auquel le Club a d'abord accepté de participer avant de s'en désister. Par la suite, le Club a finalement accepté de participer à des négociations avec la Ville et de considérer sa demande pour le paiement d'une contribution financière par le Club.

Pendant ce temps, la Ville a accepté que le Club utilise le local, les embarcations et les équipements de la Ville.

Des négociations entre la Ville et le Club se sont donc échelonnées de juin à décembre 2020, dont notamment des rencontres entre les représentants de la Ville et ceux du Club les 23 juin, 9 juillet, 25 août, 15 et 29 septembre 2020. Les discussions se sont poursuivies entre l'avocat de la Ville et celui du Club d'octobre à décembre 2020 puisque les représentants du Club avaient brusquement mis fin à la dernière rencontre du 29 septembre 2020 en déclarant qu'ils n'avaient plus rien à discuter avec la Ville et en menaçant de judiciairiser le dossier.

Dès le début du mois d'octobre 2020, la Ville a fait une concession importante au Club en acceptant de louer le local au Club pour une longue durée de 20 ans, à la condition, bien entendu, que de son côté le Club accepte notamment de payer le loyer annuel de 30 000 \$ indexé réclamé par la Ville pour l'utilisation du local, des embarcations et des équipements de la Ville.



Ce loyer annuel de 30 000 \$ demandé par la Ville est tout à fait raisonnable, considérant que le local à lui seul a une valeur locative de 42 295 \$, sans compter les dépenses qui lui sont attribuables dans le bâtiment, les provisions qui doivent être faites pour pourvoir à l'entretien et aux réparations du bâtiment sur une longue période de 20 ans, la valeur d'environ 350 000 \$ des embarcations et équipements appartenant à la Ville qui sont mis à la disposition du Club.

De plus, la Ville offre de verser aux parents à chaque année une subvention correspondant à 50 % du coût d'inscription de chacun des enfants mineurs résidant à Otterburn Park inscrit aux activités régulières du Club, comme elle le fait pour les sports de glace.

Après plusieurs mois de négociations et de discussions, le conseil municipal a adopté une résolution le 21 décembre 2020 afin de proposer au Club une nouvelle entente juste et équitable.

Pourtant, encore aujourd'hui, le Club refuse d'accepter purement et simplement le loyer annuel de 30 000 \$ réclamé par la Ville. Le 7 janvier 2021, le Club indiquait à la Ville qu'il refusait de payer ce loyer annuel de 30 000 \$, à moins que la Ville accepte d'ajouter dans l'entente des clauses de réduction et de report du loyer, ainsi que d'autres conditions, dont notamment une condition qui ferait en sorte de prolonger à nouveau les délais et de rendre impossible la conclusion d'une entente au mois de janvier 2021, alors que la Ville fait des démarches depuis mars 2019 auprès du Club pour conclure une nouvelle entente et souhaite finalement régler ce dossier.

Le 8 janvier 2021, le Club transmettait une mise en demeure à la Ville en invoquant à nouveau les mêmes prétentions juridiques qu'il invoquait avant les négociations et que la Ville considère mal fondées ainsi qu'une judiciarisation du dossier.

La Ville ne souhaite pas négocier sur la place publique, mais en raison de cette nouvelle attaque médiatique lancée par le Club le 11 janvier 2021, elle se devait de rétablir les faits essentiels de ce dossier et informer ses citoyens de sa position. La Ville est prête à défendre le dossier et sa bonne foi sur toutes les tribunes.

Tel qu'indiqué dans la résolution adoptée le 21 décembre 2020 par le conseil municipal, la Ville souhaite continuer d'aider le Club à poursuivre ses activités, mais seulement à des conditions équitables pour la Ville et ses contribuables. C'est une question de justice et d'équité.

- 30 -

Contact : Véronique Darveau, directrice  
Services aux citoyens, relations publiques et communications  
450 536-0303, poste 298 | [vdarveau@opark.ca](mailto:vdarveau@opark.ca)